

Notes d'un passant

Autor(en): **Sol, Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **7 (1904)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-253693>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE PAYS ILLUSTRÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

* * POUR LA FAMILLE * *



PARAISSANT



A PORRENTRUUY



N° 4

Supplément du Dimanche 24 Janvier

1904

Notes d'un passant

Qui gagnera les mille francs offerts, comme récompense, par l'administration fédérale des télégraphes à qui fera arrêter Weissmüller, le chef du réseau téléphonique de la Chaux-de-Fonds? Personne, probablement. Il a eu le temps de fuir et de préparer sa fuite. Il s'agirait d'un pauvre diable qui a volé vingt sols à son patron, qu'on aurait bien su le coffrer à temps. C'est ce contraste, si fréquent, qui étonne et qui aigrit contre notre organisation sociale tant d'esprits. Et pourtant, c'est moins à cette organisation qu'il faut s'en prendre, qu'aux influences, sinon aux complicités secrètes des Loges, aux camaraderies politiques qui font clore, trop souvent, même en haut lieu, et la bouche et les yeux. On aime bien ne pas voir trop clair, quand on risque d'éclabousser par un scandale tout son parti. Les ménagements, les attermoiemens sont de règle; on croit pouvoir sauver la situation: elle s'embrouille, elle se tend, au contraire, et, un beau matin, on se trouve en présence de déconfitures, de fuites et de trous à la caisse.

En même temps que Weissmüller, on a eu Albert Deriaz, le forestier Fenk, tous des concussionnaires; un peu avant, Piaget, le reviseur postal de Berne, que la Chambre de Police a, du moins, su condamner comme il le méritait.

Ce sont les cas qu'un journal de Saint-Imier appelle des « indécitesses ». Il est vrai que pour la même feuille, quand un curé critique les mauvais journaux, ou blâme, en chaire, l'école sans Dieu, c'est une scélératesse: celui-là est digne alors de la corde! Quand une sœur française du *Bon Pasteur* a été condamnée, à Rouen, si je ne me trompe, pour avoir trop durement traité des écolières, le même journal n'avait pas assez de cris dans ses poumons pour stigmatiser ces affreuses barbaries. Par contre, pieusement on fait le silence sur le cas du professeur Dippold qui, en Allemagne, avait tellement maltraité deux élèves que l'un était mort. Il n'y a pas quinze jours encore, c'était le maître d'école Detitius,

à Elberfeld, qui a été convaincu, en justice, de placer ses élèves, pour les punir, contre le mur de la classe, où il leur cognait la tête violemment. Peu de temps après avoir subi cet intelligent sentiment, un des écoliers succomba à une lésion cérébrale. Comme on ne put exactement établir que cette lésion provenait de ces mauvais traitements, le tribunal d'Elberfeld acquitta ce maître modèle.

Detitius est un instituteur laïque; supposez à sa place un Frère de Marie quelconque: toute la presse radicale aurait protesté en chœur contre ce qu'elle aurait appelé un « déni de justice ».

Quand le Frère Flamidien, à Lille, fut élargi et qu'aucun indice de culpabilité ne put être relevé contre lui, malgré une enquête aussi minutieuse, aussi prolongée que possible, ce furent, soit des clameurs indignées, soit un silence absolu pour cacher l'acquittement. On sait cependant que le juge d'instruction appartenait au parti le moins favorable aux religieux et à l'Eglise.

Telle est la tactique. Voyez aussi ce qui se passe à propos de l'affaire Beck: quoi qu'il arrive, elle ne coûtera pas 53,000 fr., comme l'affaire Weissmüller, à la caisse fédérale. Le Dr Beck est à son poste: lui n'a pas fui devant la justice. Il ne s'agit pas ici d'une escroquerie comme pour les cas que je citais tout à l'heure! Eh bien, après avoir soulevé un bruit de tempête dès la première nouvelle de l'accusation dont M. Beck est l'objet, après avoir soigneusement pesé sur l'opinion, on représente aujourd'hui encore cette affaire comme un scandale extraordinaire: on cite le jour de l'audience, le nom des juges, celui des avocats, bref, on ne ferait pas davantage pour un crime à la Troppmann!

La manœuvre réussit toujours: l'opinion s'émeut, on tâche d'impressionner les juges; on dissimule la poutre radicale pour n'étaler que la paille cléricale, ce qui est fort commode pour un parti qui s'arroge le monopole des progrès et des vertus.

Il est seulement dommage que la justice remette, parfois, les choses au point.

Louis SOL.